

## CONSEIL MUNICIPAL DU 22 DECEMBRE 2025 PROCES VERBAL

L'An deux mille vingt-cinq, le 22 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Portes-lès-Valence, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Geneviève GIRARD, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal 16 décembre 2025.

PRESENTS : Geneviève GIRARD, Suzanne BROT, Lilian CHAMBONNET, Stéphanie HOSET, Antonin KOSZULINSKI, Sabine TAULEIGNE, Patrick GROUPIERRE, Corine ARSAC, Isabelle WICKI, Laurent PEMEANT, Valérie GARCIA, Philippe MILLOT, Fanély RISSOANS, Luc CHARPENTIER, Marie-Renée AVON, , Geneviève BOUIX; Guy LE DROGO, Jean-Louis SAINT-CLAIR, Catherine BARNERON, Dimitri DELAIGUES, Michel BERNE, Dorian DANTIN, Danièle BERTHONNET, Daniel GROUSSON, Pierre TRAPIER, Agnès PAGES, Marie-José BAYOUD-TORRES, Hélène PINET, Jean-Michel BOCHATON, , Sandrine AUGIER.

POUVOIRS : Jérémy FERNANDEZ à Lilian CHAMBONNET, Claude ILLY à Sandrine AUGIER

ABSENT : Bernard CROZIER

### » Ouverture de séance «

Le procès-verbal du conseil municipal du 17 novembre 2025 est adopté à la majorité.  
Monsieur Jean-Louis SAINT-CLAIR est désigné secrétaire de séance.

### **1- Débat d'orientation budgétaire 2026 - (Rapporteur : S.BROT)**

En début de séance, **Madame le Maire** introduit le rapport d'orientation budgétaire 2026 :

« C'est un rendez-vous essentiel qui nous oblige à regarder la réalité en face, sans détour, pour tracer ensemble la trajectoire de notre commune pour l'année à venir. Ce temps ne peut être celui de l'immobilisme. Il ne s'agit pas non plus d'un simple acte administratif mais bien d'un exercice politique au sens noble, car il engage la responsabilité de chacun d'entre nous.

En cette année 2026, comme chaque année d'ailleurs, la sincérité et la transparence doivent guider notre parole.

Un contexte unanime : 2025 restera une année très chaude au sens propre comme au figuré, marquée par une instabilité politique et financière rarement atteinte.

Nous assistons à un dérapage sans précédent des comptes publics, à une succession de Premiers ministres (5 en 3 ans) et à un Projet de Loi de Finances de la Sécurité Sociale 2026 adopté dans un climat de flottement institutionnel inédit et un PLF « sous oxygène ».

Chaque fois que l'État gère mal, chaque fois que le budget national s'emballe... ce sont toujours les mêmes qui paient : les contribuables, les entreprises et les collectivités. C'est devenu une habitude. Une mauvaise habitude. Et je le dis clairement : une habitude qui est injuste et qui hypothèque l'avenir de générations qui n'ont rien demandé et qui devront régler l'addition.

A l'échelle locale, en revanche, nous n'avons pas le droit à l'improvisation. Nous devons présenter des comptes en équilibre. C'est la loi. Nous devons justifier chaque euro dépensé devant ce Conseil.

C'est une gestion saine et sérieuse que nos administrés demandent.

Parce que ne soyons pas dupes : ce que l'État cherche à nous imposer, et qui est contraire au principe même de libre administration des collectivités, c'est un affaiblissement silencieux, mais bien réel, des fondements de notre République.

En ce qui nous concerne et afin de vous présenter les perspectives 2026, nous devons tenir compte de plusieurs mesures qui vont frapper directement nos finances locales qui seront développées par Suzanne BROT.

Je souhaite néanmoins attirer votre attention sur 2 nouveaux dispositifs de ponction des collectivités. Un mot sur le DILICO, qui n'est ni plus ni moins que la **transformation** du bloc communal en banquier de l'État. Mais comme cela ne suffisait pas, s'y ajoute une baisse des allocations compensatrices relevant du PSR : le ratio financier utilisé pour évaluer la valeur marchande d'une entreprise par rapport à son chiffre d'affaires.

Pour notre commune, l'impact cumulé de ces 2 dispositifs en première intention représente **448 400 €**. Vous constatez que notre commune pourrait ne pas être épargnée, malgré les ponctions déjà subies ces dernières années qui aujourd'hui représentent plus de 1 million de perte par an.

Si nous continuons d'être ambitieux, c'est uniquement grâce à une gestion rigoureuse et à l'engagement sans faille de nos services, que je tiens à remercier très sincèrement ce soir.

Parce que je le rappelle notre gestion est sérieuse.

Parce que nous ne promettons pas l'impossible.

Parce que nous n'avons jamais compté sur des recettes hypothétiques.

### **Pour en revenir à 2026 des dossiers structurants vont nous occuper.**

D'abord sur le volet jeunesse.

Les trois bâtiments **du centre aéré** : les chalets vert, rouge et bleu doivent être réhabilités, voire reconstruits. C'est un investissement de près d'un million d'euros, indispensable pour offrir à nos enfants des lieux adaptés et modernes, dignes de ce lieu privilégié que tout le monde nous envie. Nous irons chercher les aides nécessaires : l'État, la CAF, les partenaires institutionnels.

Ensuite, **notre centre-ville**, avec le projet des arcades et ses accès. Depuis quelques temps, des intentions précises nous sont prêtées alors même que ce dossier n'a pas encore été présenté et travaillé en commission ad'hoc.

A en croire certains échos, les arcades seraient déjà promises à la destruction. Arrêtons les cancans, tous les propos erronés. Restons factuels.

**OUI**, nous avons missionné le CAUE qui actualise aujourd'hui des études initiées **en 2010, à l'initiative**, d'ailleurs, de votre ancienne équipe Monsieur TRAPIER, restées sans suite tant le sujet est complexe.

Tous les élus, ceux d'hier, comme d'aujourd'hui, ont été et sont confrontés à cette nécessaire réflexion sur l'évolution du site et cette prise de conscience qu'il faut faire quelque chose. Ce projet n'est pas facile tant les attentes sont multiples et différentes au gré de nos modes de consommation. Il demandera du temps, des moyens, beaucoup de concertation. Ce ne sera donc ni rapide, ni simple, mais indispensable pour recréer de la vie et de l'attractivité dans ce secteur de notre ville. Nous ne le ferons pas tout seuls.

Pour ces 2 gros dossiers **250 000 €** sont prévus pour les études, car on ne construit rien de solide sans expertise, sans vision, sans méthode.

### **Sur nos autres compétences.**

La sécurité est une priorité majeure. Là aussi tout le monde en est conscient.

Les derniers chiffres donnés par notre DIPN le 4 décembre dernier confirment la tendance baissière des faits de délinquance avec - 10,35% à fin novembre par rapport à l'année dernière. La baisse la plus importante de la zone police du département. Malgré cela, on doit encore redoubler d'efforts, tout en vous rappelant que nous agissons en complémentarité des services de l'État et comme rappelé en préambule un État qui espère un glissement de plus en plus fort sur les collectivités territoriales sans compensation, bien sûr, sur cette compétence ! D'une grande injustice pour celles qui n'ont rien engagé. Aussi nous avons réorganisé notre Police Municipale, remplacé un départ à la retraite à temps partiel par un temps plein. Nous complèterons leurs moyens pour du contrôle routier, fortement demandé. Sans compter les différents arrêtés municipaux pris pour lutter contre les différentes incivilités que nous constatons ou qui nous sont remontées.

Un nouvel audit de sécurité publique est en cours. Son objectif est clair : sécuriser l'ensemble des accès de notre commune, moderniser et renforcer notre réseau de vidéo-protection. Montant prévu : **160 000 €**.

**Mais au-delà de tous les moyens que nous mettons en œuvre, aussi performants soient-ils, soyons lucides, aucun dispositif technique et ou administratif, ou autre ne remplacera l'autorité parentale, ni le civisme lorsque ceux-ci font défaut.**

**La sécurité est une responsabilité collective.**

#### **Belle transition pour vous parler de nos écoles.**

Après l'isolation thermique, la végétalisation des cours, nous nous attaquons au changement des modes de chauffage, avec un projet majeur en 2026 : la création d'un réseau de chaleur sur le groupe Voltaire et les autres bâtiments du périmètre.

Nous poursuivrons également l'installation des brasseurs d'air dans chaque classe, afin de garantir des conditions d'apprentissages acceptables face aux défis climatiques.

Pour l'ensemble de ces aménagements l'enveloppe globale s'élève à : **960 000 €.**

Parce que le bien-être de nos enfants et de leurs enseignants n'est pas négociable.

#### **L'entretien de notre patrimoine ne s'arrête pas là.**

Nous poursuivrons l'investissement dans nos équipements sportifs, culturels et sociaux : **pour une enveloppe de plus de 700 000 €.**

Et dans les autres bâtiments : la mairie, le CTM, les cimetières, l'église : c'est une enveloppe de **275 000 €** qui est réservée.

**340 000 €** seront aussi consacrés au renouvellement du matériel indispensable au bon fonctionnement de nos services techniques et d'entretien.

#### **Sans oublier notre politique volontariste de promotion interne et d'évolution du régime indemnitaire.**

Et pour terminer cette liste, nos programmes annuels de travaux, de voiries, d'espaces verts, tant en entretien qu'en extension, représenteront un total **1 150 000 €.**

Nous poursuivrons également notre ambition environnementale avec pour objectif la **4<sup>eme</sup> fleur**, encouragés par le rapport très positif de la commission régionale reçue, qui nous a confortés dans notre **3<sup>ème</sup> fleur** cette année encore.

Ces investissements du quotidien sont parfois moins visibles que les grands projets, mais n'en demeurent pas moins essentiels. Ils améliorent le cadre de vie des habitants.

Il faut aussi rappeler que l'évolution de Portes-lès-Valence ne se résume pas seulement à l'action municipale, mais aussi à celle de nos partenaires.

**Avec DAH** : la requalification du foyer Louise Michel qui est en cours deviendra la résidence Jacqueline SAPET, destinée à nos seniors. La Chaffine sera résidentialisée. Deux nouveaux quartiers émergent : Les Jardins de Maupassant et les Terrasses du Cristal. Avec un volet accession sociale pour viser un bon équilibre de notre offre de logements.

**VRA** poursuit également ses investissements annuels sur les réseaux d'eau, d'assainissement, d'éclairage public. Notre Agglo a ces compétences. Par notre implication nous faisons avec eux mais pas sans eux.

**Enfin, la santé.** Un sujet majeur, sensible et souvent instrumentalisé. Nous soutiendrons toutes les initiatives des professionnels de santé visant à répondre de façon adaptée aux besoins de la population. Nous travaillons en étroite collaboration **avec eux dans une logique pragmatique et responsable.**

Nous restons pleinement mobilisés pour favoriser de nouvelles installations médicales sur notre commune. C'est notre mission.

Pour éclairer le débat, forte de l'expérience du centre de santé publique, porté par le Département de la Drôme sur Bourg-lès-Valence, j'ai réactualisé le chiffrage d'un tel centre public pour notre seule commune : cela représenterait à minima l'équivalent de 40 années cumulées d'augmentation de fiscalité, voire deux fois ce cumul ; sachant qu'un point de fiscalité sur les bases 2025 représente environ 60 000 euros.

Dans le même souci de préservation du pouvoir d'achat, nous réactiverons notre démarche de mise en place d'une mutuelle de santé communale, initiée en avril dernier par Daniel GROUSSON d'ailleurs, mais dont le calendrier n'était pas compatible avec la période électorale.

## En résumé, en 2026 :

- Près de 4 millions d'euros d'investissements,
- 11 millions d'euros en fonctionnement,

Nos marges de manœuvre sont claires :

- Aller chercher des subventions,
- Maîtriser nos charges,
- Emprunter uniquement pour les projets structurants, parce que notre ratio d'endettement nous le permet.
- Ne pas augmenter la fiscalité car on se doit de bien gérer notre collectivité sans devoir faire les poches des contribuables. Car les ressources de nos contribuables doivent servir à ceux qui font notre société et non servir à ceux qui la détruisent.

## Je terminerai par ceci :

Nous ne reproduirons jamais la gestion hasardeuse pour ne pas dire calamiteuse de l'État.

Nous ne proposerons rien que nos services ne puissent mettre en œuvre.

Nous continuerons d'avoir une gestion sérieuse et responsable pour éviter toute dérive préjudiciable à terme au pouvoir d'achat de nos contribuables.

Pour rester ambitieux pour notre commune et ses 10 650 habitants ; population totale officielle au 1<sup>er</sup> janvier 2026 : de plus 1,12% par rapport à l'an dernier qui traduit une belle énergie et non pas un déclin comme certains voudraient le faire croire ».

**Suzanne BROT** présente et développe les différents éléments rétrospectifs et les perspectives 2026.

Pour **Jean-Michel BOCHATON**, le DOB est un exercice intéressant, mais pour l'opposition, cela reste « cause toujours ». Dans un contexte où, le budget de l'État, s'il n'est pas encore voté, reste un budget de la Droite rétrograde, des amis de Madame le Maire ou de Monsieur Grousson. Il dénonce le rabotage des dotations ou des compensation conduisant à un véritable détournement de fonds opéré par l'Etat sur les collectivités, mais aussi le discours qui vise à prouver qu'à Portes-lès-Valence ce serait mieux qu'ailleurs, alors que ce n'est pas le cas. Les choix politiques illustrent son propos avec les programmes importants financièrement comme l'Arboretum, la baisse du nombre de titulaires dans les effectifs et le recours aux contrats précaires et aux heures supplémentaires, le choix de lancer un programme de logements premium alors que la ville n'est pas composée d'habitants riches. Il développe ensuite le programme de l'opposition : faire revenir les commerces en centre-ville, améliorer la sécurité publique et lutter contre les incivilités, la création d'un centre de santé public ; chaque proposition se concluant par l'épiphore « nous voulons batir une ville à taille humaine et nous sommes prêts ».

**Geneviève GIRARD** relève que le constat est partagé, rappelant que vouloir, c'est une chose, et que gérer en est une autre.

**Daniel GROUSSON** intervient sur deux points, la sécurité des biens et des personnes d'une part, et la mise en œuvre d'un pôle de santé sur le quartier Ouest d'autre part.

**Pierre TRAPIER** revient d'une part sur la question de la justice fiscale, qui est centrale à un moment où le taux de pauvreté explose en France, et que la Commune de Portes-lès-Valence n'y échappe pas, et d'autre part sur la question de la sécurité qui perdure malgré le nombre de caméras ; **Jean-Michel BOCHATON** regrettant un CLSPD qui est une coquille vide.

**Madame le Maire** rappelle qu'elle a pour habitude de s'engager sur ses compétences, mais pas sur celles de l'État ou de l'Agglomération. Quand on promet, encore faut-il pouvoir le réaliser. Elle conclut sur les aspects délinquances, arguant que malgré tous les dispositifs technico-administratifs qui peuvent être mis en œuvre, il faut aussi pointer en la matière, la responsabilité des familles et des habitants.

## **2- Mise à jour des autorisations de programme et ouverture des crédits de paiement avant vote du budget primitif 2026 - (Rapporteur : S. BROT)**

---

L'autorisation de programme (AP) permet aux collectivités territoriales de programmer des opérations d'investissement dont l'exécution est prévue sur plusieurs exercices, tout en respectant le principe d'annualité budgétaire.

Le montant de l'AP constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements.

L'échéancier des crédits de paiement (CP) fixe les montants pouvant être mandatés chaque année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP correspondantes.

Ce dispositif est prévu à l'article 2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les autorisations de programme et leurs révisions éventuelles doivent être votées par le Conseil Municipal, par délibération distincte, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives.

La présente délibération a pour objet l'ajustement du montant des trois AP et de la ventilation des crédits de paiements du Budget Principal.

Elle permet ainsi une ouverture des crédits sur l'exercice 2026 avant le vote du Budget Primitif.

### **Mise à jour des Autorisations de Programme (AP) et des Crédits de Paiement (CP) :**

#### **BUDGET COMMUNAL :**

<b>Autorisation de Programme</b>	<b>Montant AP</b>	<b>Réalisé au 22/12/2025</b>	<b>CP 2026</b>
<b>2021 AP3 01 1801A Équipements Publics Auréats</b>	7 500 000,00 €	7 263 676,42 €	30 000,00 €
<b>2025 AP 01 2302 Centre de Loisirs</b>	1 500 000,00€	28 427,36€	230 000,00€
<b>2021 AP5 01 2021A Arboretum</b>	1 090 000,00€	901 011,40€	188 988,60 €

### **Ouverture de crédits avant le vote du Budget Primitif 2026 :**

L'Article L1612-1 dispose que pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme, l'exécutif peut les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Le tableau ci-dessous ventile les crédits 2026 des différentes AP par chapitre sur le Budget Principal avant le vote de celui-ci.

Autorisation de Programme	Chapitre 20	Chapitre 21	Chapitre 23
<b>2021 AP3 01</b> <b>1801A</b> Équipements Publics Auréats			10 000 €
<b>2025 AP 01</b> <b>2302</b> Centre de Loisirs	1 000€	3 000€	15 0000 €
<b>2021 AP5 01</b> <b>2021A</b> Arboretum			20 000.00 €

Les dépenses seront financées par les subventions, les emprunts, le FCTVA et l'autofinancement.

Il est proposé :

- D'ajuster les autorisations de programme ainsi que leur ventilation de crédits
- De déterminer que cette délibération vaut ouverture de crédits de paiement des dépenses pluriannuelles avant le vote du budget primitif 2026,
- D'autoriser et mandater Madame le Maire à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

**Approbation par 24 voix pour, 7 voix contre (Groupes « Portes citoyenne » et « Portes solidaire ») et 1 abstention (Daniel GROUSSON)**

### **3- Réseau de chaleur - Crédit d'un budget annexe et d'une régie autonome - (Rapporteur : A. KOSZULINSKI)**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal, que suite aux études techniques menées pour le remplacement du système de chauffage du groupe scolaire Voltaire, il apparaît opportun de réaliser un réseau de chaleur, sur la base d'énergie renouvelable, permettant d'alimenter plusieurs bâtiments du secteur. Le principe est de réaliser un Réseau de chaleur au sens juridique du terme, c'est-à-dire alimentant au moins un tiers extérieur à la collectivité ; ce qui offre la possibilité de financement de l'installation par des CEE (Certificats d'Économie d'Énergie).

En amont de la mise en œuvre technique, il convient de mettre en place les procédures administratives, et notamment, s'agissant d'un SPIC (Service Public à Caractère Industriel et Commercial), la création d'un budget annexe, Réseau de chaleur de Portes-lès-Valence, et d'une régie à l'autonomie financière, étant précisé que le Conseil Municipal reste compétent en matière de budget et de tarification du service.

Enfin, conformément à l'article R 2221-79 du CGCT, il convient de valider une avance du Budget principal au Budget annexe, fixée à 600 000 €, remboursable au 31 décembre 2030.

En conséquence il est proposé de bien vouloir approuver les dispositions énoncées et notamment :

- La création d'un Budget annexe, retraçant l'activité de la Régie réseau de chaleur.
- La création d'une régie dotée de l'autonomie financière au sens des dispositions de l'article L. 2221-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, et de ses **statuts**.
- Une avance de 600 000 € du Budget principal au Budget annexe du Réseau de chaleur, remboursable au 31 décembre 2030.

**Approbation par 32 voix pour.**

#### **4- VRA - Convention d'entente relative à la mise en œuvre de prestations de services dans le cadre du Plan Intercommunal de Sauvegarde - (Rapporteur : P. GROUPIERRE)**

---

Valence Romans Agglo est un territoire particulièrement exposé aux risques majeurs naturels et technologiques. En effet, l'ensemble de ses communs membres ont l'obligation de réaliser un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) car elles sont toutes au moins exposées à un risque majeur.

L'élaboration d'un Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) est rendue obligatoire par la loi Matras du 25 novembre 2021, pour les intercommunalités, dès lors qu'au moins une commune membre est soumise à l'obligation de réaliser un Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Le PICS de Valence Romans Agglo sera arrêté à la fin de l'année 2025.

Les objectifs du PICS sont d'organiser la solidarité intercommunale face aux situations de crise et d'assurer la continuité d'activité des compétences communautaires. Afin d'organiser la solidarité intercommunale, le PICS doit comprendre un inventaire des moyens de toutes les communes membres et des moyens propres de l'Agglo et préciser les conditions de mutualisation de ces différents moyens.

Valence Romans Agglo a décidé de mettre en place une entente entre elle-même et les 54 communes la composant, par voie de convention, conformément aux dispositions de l'article L5221-1 du code général des collectivités territoriales.

Le projet de convention a pour objet de définir les conditions et les modalités de mise en œuvre de prestations de services (humains, matériels et bâimentaires) entre les 54 communes du territoire et Valence Romans Agglo, au profit d'une ou plusieurs communes sinistrées par une situation de crise majeure.

Valence Romans Agglo assurera la coordination des moyens mutualisés en cas d'activation du PICS.

L'entente porte sur les missions suivantes :

- L'alerte et l'information de la population ;
- La protection et le soutien de la population ;
- L'hébergement et le ravitaillement de la population ;
- La protection des biens et de l'environnement ;
- La mise en place du retour à la normale : déblaiement, nettoyage, aide aux sinistrés...

Les moyens faisant partie de l'entente sont recensés dans le PICS. Ces moyens sont mutualisables uniquement en cas d'activation du PICS.

La gouvernance de l'entente sera assurée par une conférence qui sera composé d'un représentant de chaque collectivité, désigné par chaque organe délibérant. Elle se réunira au minimum une fois par an et chaque fois qu'elle le juge nécessaire.

La conférence a compétence pour connaître et discuter de toutes les questions et aspects ayant trait à l'objet de l'entente.

L'entente est constituée entre les membres pour une durée de 5 ans.

Vu la loi n°2021-1520, du 25 novembre 2021, dite loi Matras, visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret d'application n° 2022-907 du 20 juin 2022, relatif au plan communal et intercommunal de sauvegarde ;

Vu le Code de la Sécurité Intérieure et notamment l'article R.731-7 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5111-1, L.5221-1 et L.5221-2 ;

Il est demandé :

- d'approuver la création de l'entente entre Valence Romans Agglo et les 54 communes la composant, relative à la mise en œuvre de prestations de services (humains, matériels et de locaux) dans le cadre du Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) ;
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention d'entente ;
- d'autoriser et mandater le Maire ou son représentant à effectuer toute démarche et signer tout document de nature à exécuter la présente délibération.

**Approbation par 32 voix pour.**

## **5- Avenant au protocole d'accord avec les Centres Musicaux Ruraux - (Rapporteur : C. ARSAC)**

---

Madame le Maire propose au conseil municipal de valider la modification, au 1<sup>er</sup> janvier 2026, du tarif de l'heure année pratiqué par les Centres Musicaux Ruraux pour l'enseignement de la musique dans les écoles. Elle rappelle que le protocole d'intervention porte sur 25h30 hebdomadaires d'enseignement musical.

Aussi, Madame le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer l'avenant au protocole d'accord n° 260252COMMU actualisant la tarification qui passe ainsi de 2 170,97 € à 2 203,53 € l'heure année, soit un taux d'actualisation de 1.50 %.

**Approbation par 32 voix pour.**

## **6- Rémunération des agents recenseurs - (Rapporteur : C. ARSAC)**

---

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que le recensement de la population se déroulera du 15/01/2026 au 21/02/2026.

Elle propose de maintenir les éléments de rémunération votés en 2024 soit :

- Demi-journée de formation : 30 €
- Tournée de reconnaissance par Iris : 200 €
- Feuille de logement recensé (n° 1) : 4.00 €
- Forfait frais de déplacement par Iris : 250 €
- Prime pour taux inférieur à 5 % de feuilles de logement non-enquêté (n°5) : 160 €

Et d'accorder une prime de 100 € par agent recenseur pour un taux de réponse Internet supérieur à 65 %.

Ces tarifs s'entendent hors cotisations sociales.

Madame le Maire indique que le montant de la dotation forfaitaire versée à la commune s'élève à 1 961 € pour le recensement.

**Approbation par 32 voix pour.**

## **7- Modifications tableau du personnel - (Rapporteur : S. BROT)**

---

### Service finances

- Création d'un poste à temps complet dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs.

### Service police municipale

- Création d'un poste à temps complet dans le cadre d'emplois des agents de police municipale.

**Approbation par 32 voix pour.**

## 8- Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations - (Rapporteur : G. GIRARD)

### Exercice du droit de préemption :

N°	Adresse du bien	Références cadastrales	Décision
25/178	18 impasse Guy de Maupassant	AL0150-AL0165	Non Préemption
25/179	54 impasse Guy de Maupassant	AI0113	Non Préemption
25/180	52 impasse Guy de Maupassant	AI0114	Non Préemption
25/181	4 allée Sainte Cécile	AL0010-0009	Non Préemption
25/182	26 impasse Guy de Maupassant	AI0139	Non Préemption
25/183	664 Route des Mernes	ZC0320-321-367	Non Préemption
25/184	48 impasse Guy de Maupassant	AI0116	Non Préemption
25/185	9 impasse Guy de Maupassant	AI0122	Non Préemption
25/186	44 impasse Guy de Maupassant	AI0118	Non Préemption
25/187	50 impasse Guy de Maupassant	AI0115	Non Préemption
25/188	2 impasse des Hirondelles	AS0152	Non Préemption
25/192	7 impasse Françoise Dolto	AO0449	Non Préemption
25/193	1 square Henri de Toulouse de Lautrec	AP0181	Non Préemption
25/194	19 impasse Nougaro	AT0352	Non Préemption
25/204	7 place des Burlats	AT0077-0078	Non Préemption
25/205	6 impasse Françoise Dolto	AO0442	Non Préemption
25/206	79B rue Descartes	AT0422-0423	Non Préemption
25/207	2 rue Claude Monet	AY0321	Non Préemption
25/208	20 impasse Guy de Maupassant	AI0151	Non Préemption
25/209	46 impasse Guy de Maupassant	AI0117	Non Préemption
25/210	22 impasse Guy de Maupassant	AI0141	Non Préemption
25/211	42 Ter Rue Paul Vaillant-Couturier	AW0090	Non Préemption
25/212	1120 Avenue Pdt Salvador Allende	AD0170-0168	Non Préemption
25/213	447 avenue Général de Gaulle	AV 0240	Non Préemption

### Délivrance, reprise concession de cimetière :

**N°2025/177** : Accord concession de case de columbarium n°G2, cimetière n°4.

**N°2025/189** : Accord concession neuve n°1036, cimetière n°4.

**N°2025/190** : Accord concession neuve n°346, cimetière n°4.

**N°2025/195** : Accord renouvellement concession n° 331, cimetière n° 3.

**N°2025/198** : Accord concession neuve n°278, cimetière n°4.

### Marchés publics / finances :

**N°2025/164** : Signature avec Entreprise 26 d'un avenant au n°2 au marché d'aménagement des abords du gymnase, lot n°1 pour un montant de 74 029,48 € HT.

**N°2025/176** : Signature avec LXF d'un avenant au marché d'assurance de flotte automobile pour l'assurance d'un véhicule de prêt pour un montant de 19 euros TTC.

**N°2025/191** : Signature avec ADEVA d'un contrat annuel de maintenance des équipements de sonorisation des salles communales pour un montant TTC de 6 000 €.

**N°2025/196** : Signature avec ADS Protection d'un contrat de maintenance de l'alarme incendie de 26 sites de la commune pour un montant annuel de 6 158,58 € TTC.

**N°2025/197** : Signature avec ADS Protection d'un contrat de maintenance de l'alarme intrusion de 16 sites de la commune pour un montant annuel de 6 611,82 € TTC.

**N°2025/202** : Signature d'un contrat d'assistance à la passation d'un marché d'assurance avec ACE Consultant pour un montant de 2 340,00 € TTC.

#### **Contentieux :**

**N°2025/201** : Encaissement d'un chèque de ACM IARD de 6 983,12 euros concernant un sinistre en date du 15/09/2024 avec un véhicule identifié.

#### **9- Eléments du bilan de la MJC - (Rapporteur : F.CHAMBONNET)**

---

Comme il s'y était engagé, **Lilian CHAMBONNET** présente les éléments chiffrés extraits du bilan de La Canopée MJC Centre social, rappelant qu'au sein de la MJC, le climat est sain et constructif.

Le Conseil d'Administration dans son ensemble, travaille dans une très bonne ambiance et prend plaisir à échanger lors de chaque réunion sur les projets et l'avenir de l'association.

**Concernant les adhésions** on constate une stabilité globale après un pic observé en 2023. Ce pic s'explique très probablement par le lancement du nouveau projet social et par la sortie complète de la crise sanitaire, qui a généré un regain d'intérêt et de participation.

**Concernant le secteur jeunes**, 81 jeunes sont inscrits depuis le mois de septembre. Ce chiffre nous permet raisonnablement d'envisager un niveau de fréquentation au moins équivalent à celui de 2024, soit environ 121 jeunes sur l'année.

**Pour le dispositif Pop Jeunes**, on observe une augmentation nette depuis 2024, avec 92 jeunes recensés. Cette hausse est possiblement liée à un comptage plus rigoureux mis en place par la nouvelle équipe, ce qui permet aujourd'hui d'avoir des données plus fiables.

**Concernant les points vacances, jeunesse**, il est encore prématuré de tirer des conclusions. Il conviendra d'attendre la fin de l'ensemble des périodes de vacances pour établir un bilan complet et pertinent.

Enfin il est rappelé que le déficit de 26 000 € constaté cette année a pu être absorbé grâce à la trésorerie de l'association. Cependant, il est important d'anticiper : lors des prochaines demandes de financement, une subvention d'équilibre plus conséquente sera très probablement nécessaire afin de garantir la pérennité et la stabilité de la MJC.

  
Le Maire  
Geneviève GIRARD

Le secrétaire de séance



Jean-Louis SAINT-CLAIR